

Le Fonds de prêts de la Saffa

Autor(en): **Schmidt, Dora / Brenker, Suzanne / Martin, Anna**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **18 (1930)**

Heft 324

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259896>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tous pays à des discussions dont autrefois on les aurait impitoyablement exclues ! et cette volonté d'affirmer leur collaboration à l'œuvre de paix n'est-elle pas la meilleure réponse à faire aux absurdités que, trop souvent encore, publient contre la participation des femmes à la chose publique certains de nos journaux suisses ! ...

E. Gd.

Le Fonds de prêts de la Saffa

N. D. L. R. — Notre journal a publié en son temps (voir notre N° 313) des détails précis sur le projet de Fonds de Prêts à créer à l'intention des organisations féminines et des femmes, avec le bénéfice net de la Saffa. Depuis lors, la Commission d'études désignée par la dernière Assemblée plénière de la Saffa, avant la dissolution de celle-ci, s'est mise à l'œuvre et a commencé l'examen méthodique et approfondi de ce projet, s'informant exactement aussi bien des besoins auxquels correspondrait ce Fonds, que de la manière pratique dont des organisations analogues fonctionnent déjà. Nous devons à un membre de cette Commission d'études communication des détails qui suivent, empruntés à notre confrère The Independent Woman, organe des quelque 55.000 membres de la Fédération américaine des clubs de femmes d'affaires, détails que nous publions bien volontiers, certaine d'intéresser nos lectrices, en les orientant sur la valeur et la portée de ce Fonds de Prêts pour des femmes professionnellement occupées.

Le capital investi dans les 160 Fonds créés par la Fédération est au total de 68.596 dollars, soit en argent suisse, de 344.980 fr. De ces 160 Fonds, 145 sont des Fonds de prêts, les quinze autres des Fonds de bourses. Très souvent, au début, ils n'ont été les uns et les autres que des fonds de secours, qui se sont transformés peu à peu. Un membre du Conseil d'administration écrit à ce sujet: « Au début, notre aide financière se faisait sous forme de don, mais l'expérience nous a appris que celles qui acceptent de recevoir des dons ne sont pas des femmes d'affaires, et que leurs entreprises sont rarement prospères. »

La grande majorité de ces Fonds est de fondation récente; une douzaine seulement remontent à plus de six ans en arrière. Mais il ne faudrait pas s'imaginer qu'ils soient toujours en activité, et sans que l'on puisse en expliquer les raisons, plusieurs parmi eux ne reçoivent aucune demande de tout un été, par exemple. Souvent, ce ralentissement provient de ce qu'aucune de celles qui formulaient des demandes de prêts ne répondaient aux conditions voulues, ou bien que les engagements de remboursement à prendre déplaisaient aux jeunes filles désireuses d'obtenir un prêt. Parfois aussi, la manière dont la propagande pour faire connaître le Fonds est menée entre en jeu, ou bien une organisation d'ordre analogue lui fait concurrence (ce qui ne serait pas le cas chez nous: *Réd.*).

En ce qui concerne les subventions accordées pour des études professionnelles, on peut indiquer la statistique suivante: 70 prêts pour des études universitaires, 85 pour des études commerciales, 40 pour d'autres écoles professionnelles, 70 pour des études dans des *colleges* (études analogues à celles de nos gymnases), et une dizaine pour des travaux subséquents à un examen. Des demandes ont été écartées, soit parce que la qualité des études antérieures des candidates laissait à désirer, soit parce que les projets d'avenir de celles-ci étaient insuffisamment définis. D'une manière générale, ces Fonds viennent en aide à toutes les jeunes femmes qui ont été des étudiantes zélées, et qui possèdent les capacités propres à leur assurer le succès dans l'exercice de leur profession. Et naturellement, c'est toujours le manque d'argent qui dirige ces dernières vers les ressources de ces Fonds. Les Conseils d'administration prennent toujours la précaution de s'assurer que l'occupation choisie par la candidate répond vraiment à un besoin dans la région, ou n'est pas une de celles qui encombrant le marché du travail.

La plus grande variété existe quant au mode de remboursement des sommes prêtées: ceci d'après les expériences faites avec des Fonds existant depuis un certain temps. Quelques-uns laissent la bénéficiaire d'un prêt libre de choisir le moment qui lui conviendra le mieux pour ces remboursements, alors que d'autres posent au contraire des conditions précises et inexorables de remboursement dès le moment où le prêt est accordé. Le temps prévu pour ce remboursement varie de 6 mois à 5 ans, et le montant de chaque échéance de 5 à 25 dollars. La plupart des bénéficiaires opèrent des remboursements par acomptes de 10 à 15 dollars à la fois, qu'elles payent chaque mois.

D'après le règlement des différents Fonds, le remboursement doit commencer, soit dès que les bénéficiaires ont du travail, soit quand cela leur est possible, soit dans un délai variant de 6 mois à 3 ans après le versement du prêt. 92 des Fonds exigent le paiement d'un intérêt, qui varie de 2 à 10 %, la moyenne habituelle étant de 3 à 6 %. De nombreux Fonds stipulent des conditions de remboursement pour le cas où la bénéficiaire renonce à sa profession, ou interrompt ses études pour raison de mariage par exemple.

Quant aux pertes que peuvent subir ces Fonds, 100 sur 160 n'en accusent aucune, et 23 une perte globale entre eux tous de 13.000 francs suisses environ; mais ceci est suffisant pour montrer la nécessité de précautions très strictes quant au remboursement des sommes prêtées, et quant à l'examen minutieux des garanties de caractère et d'intelligence offertes par la bénéficiaire.

* * *

Une des sous-Commissions de la Commission d'étude d'un Fonds de prêts de la Saffa, dont il est question plus haut, a eu l'heureuse idée d'adresser un questionnaire à des organisations professionnelles féminines suisses, afin de pouvoir se rendre mieux compte des besoins auxquels correspondrait chez nous ce Fonds, en permettant à des femmes, soit d'inaugurer des entreprises, soit de les développer, soit encore de se préparer professionnellement à de nouvelles carrières. Mais comme ce questionnaire n'a forcément atteint qu'un nombre restreint des intéressées, on nous demande de le publier ci-après, ce que nous faisons bien volontiers, en priant toutes celles de nos lectrices qui auraient une opinion à formuler (opinion opposée, comme opinion favorable au fonctionnement de ce Fonds), de la faire connaître, soit par l'intermédiaire de la Rédaction du Mouvement, soit directement à Mlle Dora Schmidt, 34, Friedeckweg, Berne. Prière d'envoyer ces réponses avant la fin de février.

QUESTIONNAIRE

1. Un Fonds de prêts peut-il, à votre avis, contribuer à améliorer la situation économique et professionnelle de la femme en Suisse, dans le sens indiqué par les statuts de la Saffa, en remettant des sommes en prêt

a) à des femmes et à des jeunes filles pour leur permettre de perfectionner leur préparation professionnelle, une fois leurs études ou leur apprentissage terminés (séjours à l'étranger, stages pratiques)?

b) à des femmes désirant fonder elles-mêmes une entreprise ou un commerce, ou agrandir une entreprise ou un commerce déjà existants (achat de machines, de matériel, etc.)?

c) à des organisations féminines pour financer des entreprises (construction de maisons pour femmes seules, de restaurants anti-alcooliques, de homes de convalescences, de homes d'enfants, de cliniques pour femmes, création d'écoles professionnelles, de centrales féminines, organisation d'entreprises spéciales comme des expositions, etc., etc.)?

2. Pour laquelle de ces trois catégories estimez-vous que des prêts seraient le plus désirables? le plus utiles?

Et éventuellement, en est-il pour lesquelles ils ne seraient pas utiles? et pourquoi?

3. Quels seraient pour les bénéficiaires les avantages de pareils prêts (par exemple les banques avancent-elles moins facilement des fonds à crédit à des femmes qu'à des hommes)?

Quels désavantages pourraient au contraire en résulter?

N.-B. Les prêts prévus seraient d'une valeur maximum de 5.000 francs pour des personnes à titre individuel, et de 20.000 francs pour des organisations. Le remboursement devrait être effectué dans le délai de 5 années en tout cas.

4. Que pensez-vous de la création d'un Bureau de consultations financières, auprès duquel les femmes trouveraient des conseils et des renseignements pour tout ce qui concerne leurs affaires d'argent?

La Sous-Commission:

Dora SCHMIDT, Berne.
Suzanne BRENNER, Genève.
Anna MARTIN, Berne.

Nous publierons dans notre prochain numéro quelques exemples de cas typiques recueillis par le Bureau de la Commission d'études du Fonds de prêts de la Saffa, et qui feront comprendre clairement le fonctionnement prévu de ce Fonds. (Réd.)